

DECISION N°DC 03/2024

Attribution de la consultation relative à l'accompagnement dans le cadre du recrutement d'un ingénieur QHSE en CDD pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la proposition remise par la société RANDSTAD PALAISEAU, sise ZI des Glaises, 14 rue Léon Blum, 91120 PALAISEAU,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'être accompagné dans le cadre du recrutement d'un(e) Ingénieur QHSE en CDD pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société RANDSTAD PALAISEAU, sise ZI des Glaises, 14 rue Léon Blum, 91120 PALAISEAU, la consultation relative à l'accompagnement dans le cadre du recrutement d'un(e) Ingénieur QHSE en CDD pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

A compter de la notification du bon de commande, la mission est conclue pour une durée maximale de 12 mois.

Les étapes de la mission sont données à titre indicatif :

- analyse du besoin et de l'environnement
- sourcing : accompagnement dans la rédaction d'une annonce
- évaluation et sélection : analyse des candidatures reçues
- proposition : présentation d'un dossier de candidature

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré par un montant correspondant à 17% de la rémunération annuelle brute du candidat sélectionné, auquel s'ajoute un montant forfaitaire de 1500 € HT pour les frais de recherche.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **28 FEV. 2024**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC03_2024
Date de la décision:	2024-02-28 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la consultation relative à l'accompagnement dans le cadre du recrutement d'un ingénieur QHSE en CDD pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	4.2
Identifiant unique:	091-200062321-20240228-DC03_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240228-DC03_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	974
nom original:		
DC 03 2024.pdf	application/pdf	176400
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20240228-DC03_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	176400

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2024 à 11h46min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2024 à 11h50min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2024 à 11h50min03s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 février 2024 à 11h55min12s	Recu par le MIAT le 2024-02-28